

Septembre 2021

RESIDENCES AUTONOMIE

DGAS/PSA/DAPA/Service de la Vie à domicile (SVD)

BILAN 2020
UTILISATION DU FORFAIT AUTONOMIE
EN GIRONDE**LE FORFAIT AUTONOMIE EN GIRONDE****1/ Son Montant**

	Dotation notifiée CNSA	Dotation Gironde	Dépenses engagées	A déduire	Récupération des sommes non utilisées
2019	1 478 943 €	1 478 943 €	1 478 943 €	-	10 331,01 €
2020	1 508 953,67 €	1 508 953,67 €	1 508 953,67 €	-	0€
2021	1 484 643,28 €	1 484 643,28 €	1 484 643,28 €		

Dotation au niveau national : 40M€ en 2020, 40M€ en 2021

2/ Sa répartition

- Répartition entre 44 gestionnaires de résidences (signataires des CPOM pour 87 résidences autonomie) basée sur le nombre de logements.
- Montant par logement : 359,6 € en 2019, 367,053 € en 2020, 360,60 € en 2021
- Envoi des arrêtés à chaque structure fin AVRIL 2021, pour un paiement des forfaits autonomie début MAI 2021
- 2021 : Maintien du versement au logement sans modulation.

LES ACTIONS FINANCEES

1/ Définition

Le forfait autonomie finance la mise en œuvre d'actions collectives ou individuelles de prévention de la perte d'autonomie portant sur:

- le maintien ou l'entretien des facultés physiques, cognitives, sensorielles, motrices et psychiques,
- la nutrition, la diététique, la mémoire, le sommeil, les activités physiques et sportives, l'équilibre et la prévention des chutes,
- le repérage et la prévention des difficultés sociales et de l'isolement social,
- le développement du lien social et de la citoyenneté.

Ces actions destinées aux personnes de 60 ans et plus, visent à les informer, à les sensibiliser ou à modifier des comportements individuels, en vue d'éviter, de limiter ou de retarder la perte d'autonomie. Elles peuvent être ouvertes sur l'extérieur et être mutualisées avec d'autres structures (RA ou EHPAD par exemple).

Seules les dépenses de personnel peuvent être prises en compte (y compris les dépenses de formation du personnel dans l'objectif de développer les actions de prévention au sein de la résidence).

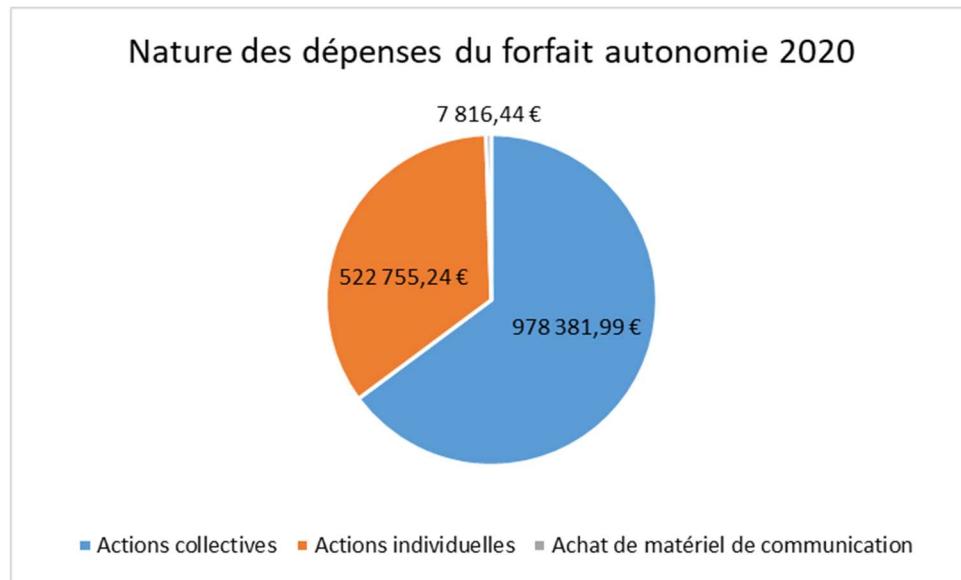
Les dépenses liées à la logistique, au transport des personnes ou aux achats de matériel support à l'organisation de ces actions ne sont pas prises en compte.

Il est important de noter qu'au regard de la situation sanitaire à titre exceptionnel et dérogatoire, les gestionnaires ont pu utiliser le forfait autonomie pour financer des actions d'aide aux résidents comme l'aide aux courses, les portages de repas à domicile, les appels ou visites de convivialité.

Il a été également possible de financer l'achat ou la location de petits équipements permettant une communication en distanciel entre les résidents confinés et leurs proches (tablettes, systèmes de visioconférences). Les outils, une fois le confinement levé, pourront être utilisés pour la réalisation d'actions de prévention.

2/ Etat des dépenses pour l'utilisation du forfait autonomie 2020

Montant du concours forfait autonomie 2020 pour le département de la Gironde : 1 508 953,67€.



64,8% du concours a été dépensé pour la réalisation d'actions collectives.

En 2020, 8 matériels de communication ont été achetés par 5 gestionnaires pour un total de 7816,44€ (des tablettes, des ordinateurs, une borne interactive).

Le coût moyen par action est de 1 370,90 €.

Le coût moyen par bénéficiaire (résident ou non résident) est de 80 €.

3/ Actions financées en Gironde en 2020

1095 actions de prévention de la perte d'autonomie (collectives et individuelles) ont été financées par le forfait autonomie en 2020 dans 87 résidences autonomie.

Des bénéficiaires majoritairement résidents avec un taux de participation de 83% (sur le nombre de résidents en Gironde).

En 2020: 12 % des bénéficiaires de ces actions n'étaient pas des résidents (24% en 2019). La part a baissé par rapport à 2019 car les actions de prévention ont été fermées aux personnes âgées non résidentes pendant la période de confinement et parfois de déconfinement.

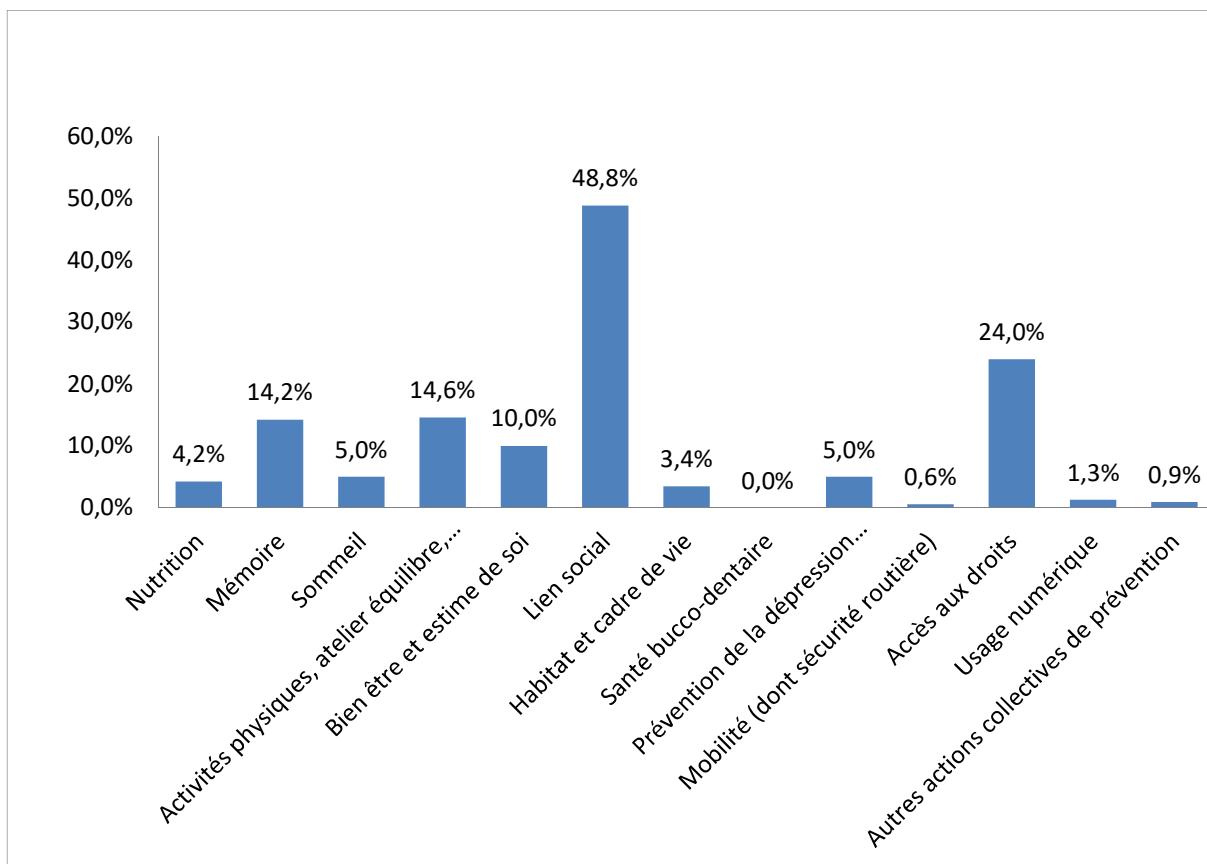
Répartition des participants selon l'âge, le sexe et le GIR

Homme	Femme	60 à 69 ans	70 à 79 ans	80 ans à 89 ans	90 ans et plus	GIR 1 à 4	GIR 5 et 6	Non girés
22%	78%	15%	30%	40%	15%	20%	69%	11%

a. Actions collectives

92,2% d'actions collectives en 2019 : 1047 actions (une augmentation de 13% par rapport à 2018).

79,5 % d'actions collectives en 2020 : 871 actions (une baisse de 16,8% par rapport à 2019 au profit des actions individuelles)



48,8% des actions organisées sont destinées à maintenir le lien social et à lutter contre l'isolement.

38% des actions menées relèvent de la prévention santé (nutrition, mémoire, sommeil, activités physiques).

DES EXEMPLES D'ACTIONS COLLECTIVES PAR THEMATIQUES :

Lien social : Animations de type loto, repas festif / à thème / anniversaires, goûter intergénérationnel, jeux de société (jeux de carte...), projection d'un film suivi d'un débat, Sorties culturelles (cinéma, musique), ateliers de confection d'objets ou de pâtisserie lors des fêtes...

Activités physiques : Ateliers de prévention des chutes / Ateliers Physiques Adaptés (APA) avec éducateur sportif / Séances collectives de renforcement musculaire et équilibre / Gym douce ou volontaire / marche accompagnée au marché, intergénérationnel / Ateliers d'expression corporelle / Jeux d'adresse...

Habitat et cadre de vie : Aides aux démarches administratives (personnel de la structure ou écrivain public) / Jardinage et décoration de la résidence / Bilan ergothérapeute sur l'aménagement du logement, accompagnement des résidents lors de déménagement lors d'une réhabilitation ou reconstruction de la RA.

Nutrition : Ateliers cuisine, atelier naturopathie.

Bien être et estime de soi : Atelier art thérapie, peinture / Atelier chant / Rencontre intergénérationnelle (avec écoles, crèches, associations locales) / intervention d'une socio-esthéticienne ou d'une socio-coiffeuse / Massage des mains, séances de sophrologie ou réflexologie

Mémoire : Atelier Mémoire avec psychologue /Quizz/ Diaporama / Journal des résidents/ Atelier lecture (portage de livres à domicile ou lecture collective) ou écriture, atelier Vélo cognitif.

Sommeil : Atelier relaxation / Conférence sur la prise en charge des troubles du sommeil

Prévention de la dépression : groupes de parole, atelier sophrologie.

Accès aux droits : Tout ce qui concerne l'aide administratif (les démarches à la CAF, les démarches à l'assurance maladie ...)

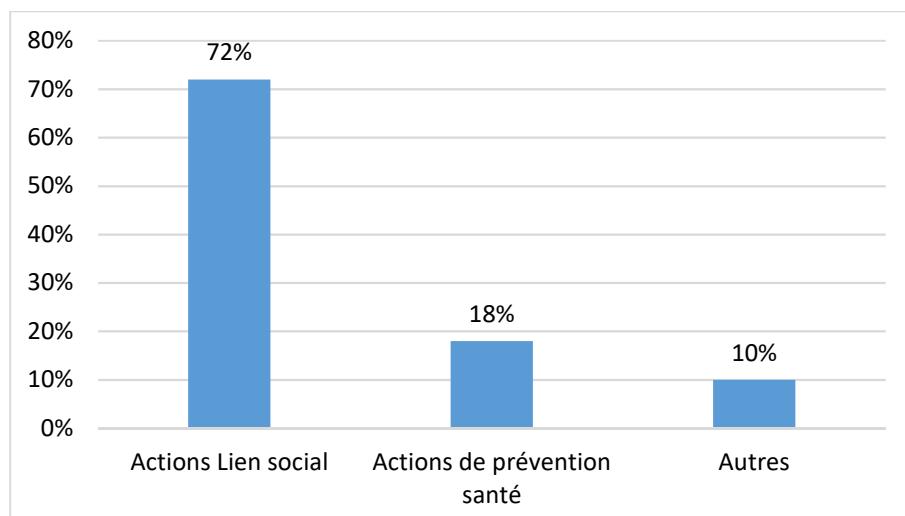
Usage numérique : Atelier informatique, multi média, prévention sur l'utilisation du numérique.

Mobilité : Atelier sécurité routière / Orientation.

Autres actions collectives de prévention : Sensibilisation aux gestes barrières (contre la COVID-19), rencontres intergénérationnelles (enfants du centre de loisir), atelier théâtre, commissions animation, atelier percussion.

b. Actions individuelles

En 2020, 224 actions individuelles ont été réalisées, soit une augmentation de 154% par rapport à l'année 2019 avec des animations effectuées majoritairement par du personnel des résidences autonomie (85%).



Actions de création et de maintien du Lien social : production commune (un journal, création d'objets de décoration, écriture (lettres, poèmes)) ; accompagnement social et médico-social pendant les périodes de confinement, appels et visites de convivialité (ou de courtoisie), écoute par le personnel ou par un psychologue à domicile, jeux, aide au résident pour communiquer avec les familles par les réseaux sociaux.

Actions de prévention santé : gym douce, aide à la marche (promenade), activités maintien des capacités cognitives (vélocognitif, jeux de société, ...), atelier bien vieillir à domicile (nutrition, sommeil, ...), initiation au numérique, bien-être (sophrologie, réflexologie, soins esthétiques, massage des mains), sensibilisation aux gestes barrières.

Autres : aide aux courses, portage de repas à domicile, accès aux droits (aide démarches administrative, portage de colis période de fête).

4/ Mutualisation des actions :

37,6% des actions ont été mutualisées, entre plusieurs résidences autonomie (lorsque plusieurs établissements sont gérés par un seul et même gestionnaire).

5/ Les intervenants :

- 63% des actions ont été animées par le personnel des résidences autonomie (dont 57% animées par un animateur de prévention formé).

- 36 % des actions ont été réalisées par des intervenants extérieurs (41% en 2019, une légère baisse qui s'explique par la limitation des déplacements dans les établissements pendant l'état d'urgence sanitaire).

Exemples d'intervenants : éducateurs sportifs, des psychologues, des psychomotriciens, des diététiciens, ergothérapeutes, des sophrologues/réflexologues, des socio-esthéticiennes, animateurs en danse, des musiciens, des comédiens, des opticiens, des fleuristes, des animateurs socioculturels, animateurs prévention routière, archivistes, artistes plasticiens, étudiants, crèches, masseur, sonothérapeute.

- 1% des actions ont été animées par des jeunes en service civique sur des thématiques comme lutte contre l'isolement social ou initiation au numérique.

6/ Ecarts entre les structures :

Une moyenne de 12 actions par résidence.

- 24 résidences sont en dessous de cette moyenne

- 3 établissements n'ont pas mis en place des actions de prévention de perte d'autonomie (le bâti est actuellement inadapté et est en voie de reconstruction).